

Événements de niveau 2 de Ski à Roulettes sanctionnés
par Nordiq Canada

Juillet 2016



Table of Contents

1.	Définitions:.....	4
2.	Information générale.....	5
2.1	Références importantes.....	5
3.	Admissibilité des athlètes	5
4.	Équipement.....	5
5.	Formules et programmes de compétition	6
5.1	Parcours	6
	Formule d'épreuves	7
	Distances de compétition (km).....	7
	Longueur du parcours (km)	7
5.2	Normes de parcours recommandées	8
5.3	Technique classique de ski à roulettes.....	9
6.	Préparation du parcours	9
6.1	Sécurité du parcours.....	9
6.3	Exigences pour les zones de départ et d'arrivée.....	9
6.4	Exigences de la zone d'arrivée.....	10
6.5	Stations de rafraîchissements	10
7.	Classement de départ des épreuves	11
7.1	Épreuves de distance avec départ à intervalle	11
7.2	Épreuves avec départ de masse.....	11
7.3	Compétitions de sprint	12
8.	Réunion des capitaines d'équipes	13
9.	Prix	13
10.	Chronométrage et traitement des données	13
10.1	Normes de chronométrage / affichage des résultats.....	13
10.2	Matériel de chronométrage	14
10.3	Résultats	14
10.4	Pointage de la compétition	15
11.	Services médicaux.....	15

12. Sanctions de compétition	16
13. Sanction du ski à roulettes de niveau 2	16
14. Nominations des DT	16
Liste des pièces jointes	17
Annexe A	18
Annexe B	19

MANUEL DE L'ORGANISATEUR

Événements de niveau 2 de Ski à Roulettes sanctionnés par Nordiq Canada (Publié sous l'autorité du Comité des événements de Nordiq Canada) **L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte*

1. Définitions:

Événement: Un nombre de compétitions (par exemple les Championnats de l'Est) qui surviennent à un endroit particulier dans une période de temps donnée et qui sont organisées par un comité organisateur.

Compétition: Une épreuve au cours d'un événement, comprenant plus d'une catégorie d'âge.

Comité organisateur (CO): L'organisme au sein d'un club de Nordiq Canada responsable de la planification et de l'exécution de la compétition ou de l'événement

Sanction de compétition: Une compétition est « sanctionnée » lorsque le CO accepte de satisfaire aux critères établis par l'organisme de sanction. Une sanction de Nordiq Canada indique ce qui suit

Tous les concurrents de la compétition sont membres en règle de Nordiq Canada et sont titulaires d'une licence de course valide émise par Nordiq Canada. Autrement, les concurrents doivent acheter une licence de jour pour membre de soutien émise par Nordiq Canada ou, pour les skieurs étrangers, doivent être titulaires d'une licence de course valide émise par leur association nationale.

La compétition se déroulera selon les règles et les règlements établis par FIS-RCC, sous la supervision d'un officiel formé par Nordiq Canada

Nordiq Canada attribue les points de la Liste de points canadiens (LPC) à tous les concurrents détenteurs d'une licence de course Nordiq Canada en vigueur.

Inscription de la compétition: Une compétition est « inscrite » lorsque les détails de la compétition, y compris les frais de sanction de la compétition, ont été soumis à Nordiq Canada par l'intermédiaire de la division du club hôte. Toutes les compétitions organisées par les clubs de Nordiq Canada doivent être inscrites au moins 45 jours à l'avance et les mesures de précaution prises conformément à la politique d'assurance de Nordiq Canada afin que l'assurance responsabilité de Nordiq Canada soit en vigueur.

Sanction Nordiq Canada de niveau 2: Cette catégorie de sanction s'applique aux compétitions de haut niveau mandatées par la division (championnat provincial, coupes provinciales, épreuves de points). Veuillez vous référer à la section 2.2.1 de la Politique de compétition et d'inscription de Nordiq Canada pour consulter les procédures de sanction. Pour le processus de

sanction au Niveau 2, le comité organisateur doit utiliser la flotte de ski à roulettes Nordiq Canada. L'information sur la location de ski à roulettes se retrouve ici.

Délégué technique (DT): Un individu formé, nommé par l'organisme directeur du sport approprié, qui détient les connaissances et l'expérience requises pour conseiller les comités organisateurs en matière d'organisation et de déroulement des compétitions de ski de fond et/ou de ski à roulettes conformément aux règles et aux normes approuvées en vigueur.

2. Information générale

2.1 Références importantes

- a) Politique de ski à roulettes de Nordiq Canada
- b) Règlements FIS de ski à roulettes
- c) Manuel d'assurances de Nordiq Canada
- d) Manuel des officiels 2009; version 3.4
- e) Considérations de la FIS pour les parcours de ski à roulettes

3. Admissibilité des athlètes

Afin de participer à une compétition de ski à roulettes de niveau 2 sanctionnée par Nordiq Canada, un concurrent doit détenir une licence de compétition Nordiq Canada valide émise par la FIS, Nordiq Canada ou une fédération nationale de ski d'un pays étranger ou une licence de jour pour membre de soutien (LJMS) émise par Nordiq Canada.

4. Équipement

L'équipement de ski à roulettes doit être disponible en tant que produit commercial et mis à la disposition du grand public.

Afin d'assurer une compétition juste et une performance uniforme, la flotte de ski à roulettes Nordiq Canada doit être utilisée pour les épreuves de Niveau 2 sanctionnées, éligibles à la LPC.

Le CO, en collaboration avec le DT/Jury doit effectuer une vérification de l'équipement avant le début et après la fin de chaque compétition afin de s'assurer que les skis à roulettes n'ont pas été endommagés ou usés durant le transport ou l'utilisation. La dimension des roues des skis à roulettes, la dureté du matériau de la roue et la longueur du cadre doivent être vérifiées.

En général, il faut suivre les conditions ci-dessous:

4.1 Le diamètre des roues ne doit pas dépasser 100mm.

4.2 La distance entre les essieux de roues ne doit pas être plus petite que 530mm.

- 4.3 Des bâtons de ski de fond doivent être utilisés.
- 4.4 Des casques protecteurs (**DIN EN 1078 ou équivalent**) et des lunettes de protection doivent être portés durant les séances d'entraînement officielles et la compétition.
- 4.5 Les souliers ou les bottes de ski doivent être retenus par une fixation de ski de fond sur le ski à roulettes.
- 4.6 Les concurrents ont le droit de changer ou de réparer leur équipement durant la compétition mais doivent le faire sans aide extérieure autre que de recevoir l'équipement de remplacement ou les outils. Le changement de skis à roulettes doit s'effectuer conformément au règlement 343.12 RCI-RCC – échange d'équipement.
- 4.7 Le CO doit fournir de l'équipement de skis à roulettes provenant d'un fournisseur officiel de skis à roulettes pour tous les athlètes inscrits à la compétition. Ceci doit être clairement énoncé dans l'invitation de course officielle. Les skis à roulettes doivent être distribués aux athlètes lors d'un tirage supervisé par un membre du jury.
- 4.8 Les changements d'équipement durant la compétition ne peuvent s'effectuer qu'à un dépôt de service officiel (boîtes) conformément aux articles 343.12.2-343.12.3 des RCI.
- 4.9 Les réparations durant l'entraînement officiel ou avant la compétition ne peuvent s'effectuer qu'à un point de service officiel désigné par les organisateurs.

5. Formules et programmes de compétition

5.1 Parcours

Un parcours de compétition de ski à roulettes n'exige aucune homologation, mais devrait inclure des sections de montées exigeantes.

Les recommandations suivantes de formules de compétition et de distances peuvent être utilisées et le style classique ou libre peut être choisi lors de la compétition. Les parcours varient selon les réseaux routiers existants.

Formule d'épreuves	Distances de compétition (km)	Longueur du parcours (km)
Épreuve avec départ à intervalle	2.5, 3.3, 3.75, 5, 7.5, 10, 15, 30, 50	2.5, 3.3, 3.75, 5, 7.5, 8.3, 10, 12.5, 15, 16.7
Épreuve avec départ de masse	10, 15, 30, 50	2.5, 3.3, 3.75, 5, 7.5, 8.3, 10, 12.5, 15, 16.7
Compétitions populaires	Aucunes limites	Aucunes limites
Skiathlon	5+5, 7.5+7.5, 10+10, 15+15	2.5, 3.3, 3.75, 5, 7.5, 10
Épreuve de poursuite (2e partie)	5, 7.5, 10, 15	2.5, 3.3, 3.75, 5, 7.5, 10
Épreuve de relais (équipes de 3 ou 4 concurrents, peuvent être mixtes)	2.5, 3,3, 5, 7.5, 10	2.5, 3.3, 3.75, 5
Sprint individuel	0.2 – 1.8	0.2 – 1.8
Sprint par équipe	2x(3-6) x 0.8 – 1.8	0.4 – 1.8

Ce tableau est pertinent pour l'organisation d'épreuves comprenant de multiples tours, mais lors du choix d'un parcours de courte distance avec plusieurs tours, la distance totale, la formule du départ et la longueur du parcours doivent être prises en considération.

Les distances réelles des épreuves peuvent varier par $\pm 5\%$. Les épreuves avec départ par intervalle, départ de masse et les skiathlons peuvent être organisées sur des parcours vallonnés ou en montée. Des sprints individuels sur une distance mesurant jusqu'à 200m peuvent être organisés sur un parcours plat ou en montée (avec une moyenne d'inclinaison maximum de 10%).

5.2 Normes de parcours recommandées

Éléments	Technique classique	Technique libre
DÉPART PAR INTERVALLE, POURSUITE		
PARCOURS		
Largeur du parcours (minimum)	3m	4m
DÉPART		
Nombre de couloirs	1	1
ARRIVÉE		
Largeur totale (minimum)	3m	6m
Nombre de couloirs	3	3
DÉPART DE MASSE, SKIATHLON		
PARCOURS		
Largeur du parcours (minimum)	4m	6m
DÉPART		
Organisation/préparation	Grille de départ en flèche	Grille de départ en flèche
	6	8
Largeur de la zone de départ (minimum)		
ARRIVÉE	4m-5m	6m-8m
Largeur totale (minimum)	3 – 4*	3-4*

*Le nombre, la largeur et la longueur des couloirs seront déterminés par le jury selon les formats de compétition et l'aménagement de la zone d'arrivée (en montée ou plat).

5.3 Technique classique de ski à roulettes

- 5.3.1 La technique classique de ski à roulettes comprend les techniques diagonales, la double poussée, les techniques de descente et la technique de virage.
- 5.3.2 La technique de virage est composée de pas (avec un ski) et de poussées (avec l'autre ski) dans le but de changer de direction. La technique de virage avec poussées n'est permise que dans les zones indiquées, ou en dépassant d'autres concurrents.
- 5.3.3 Le pas de patin simple ou double n'est pas permis.

6. Préparation du parcours

6.1 Sécurité du parcours

- 6.2.1 Les compétitions de ski à roulettes se déroulent sur des surfaces asphaltées ou des surfaces artificielles ou naturelles compactées.
- 6.2.2 La sécurité des concurrents est la priorité absolue dans la conception du parcours.
- 6.2.3 Les obstacles ou les objets dangereux sur le parcours ou le long du parcours doivent être enlevés, ou si ce n'est pas possible, doivent être clairement marqués et, si nécessaire, protégés par des coussins de protection.
- 6.2.4 Les sections de descente ne doivent pas présenter de virages serrés. Si un virage est jugé dangereux, le CO et le jury doivent installer des mesures de ralentissement (tapis, surface synthétique, etc.).
- 6.2.5 Des zones sécuritaires d'échauffement et de récupération doivent être disponibles près du parcours de compétition.
- 6.2.6 Les parcours de compétition devraient être prêts à être inspectés et pour l'entraînement officiel des concurrents au moins deux (2) heures avant la compétition.
- 6.2.7 Les parcours de compétition doivent être fermés à la circulation. Seuls les concurrents, le CO, les dispositifs de sécurité, le jury et les véhicules de sécurité ont le droit d'être sur le parcours lors de la compétition ou durant l'entraînement officiel.

6.3 Exigences pour les zones de départ et d'arrivée

- 6.3.1 La ligne de départ, la zone d'échange et la ligne d'arrivée doivent être clairement marquées sur la surface.
- 6.3.2 Pour les compétitions avec départ de masse style libre; une zone d'interdiction de pas de patin doit être clairement indiquée après le départ.
- 6.3.3 Les départs d'épreuves de poursuite doivent avoir au moins deux couloirs mesurant chacun au moins 10 mètres de longueur et 2 mètres de largeur.

- 6.3.4 Pour les épreuves de départ de masse et de poursuite, au moins deux officiels doivent être responsables de contrôler le respect des zones d'interdiction de pas de patin au départ et à l'arrivée (le cas échéant).
- 6.3.5 La communication radio doit se faire entre les zones de départ et d'arrivée.

6.4 Exigences de la zone d'arrivée

- 6.4.1 Trois couloirs d'arrivée d'une largeur minimum de 2 mètres doivent être marqués au début des 50 derniers mètres du parcours. Les 150 derniers mètres du parcours doivent être relativement en ligne droite.
- 6.4.2 La ligne d'arrivée doit être clairement marquée sur la surface du parcours.
- 6.4.3 La zone d'arrivée (zone de dégagement) qui suit la ligne d'arrivée doit avoir une longueur d'au moins 70 mètres pour les épreuves sprint (dépendamment de l'inclinaison et de la vitesse). Pour les épreuves de distance, le jury décidera de la longueur. La ligne de contrôle de l'arrivée doit se retrouver après la zone de dégagement. Les concurrents n'ont pas le droit d'enlever leurs skis à roulettes avant d'avoir franchi la ligne de contrôle.
- 6.4.4 Les zones de départ, d'arrivée et d'échange doivent être sécurisées et clôturées pour éloigner les spectateurs et le personnel non autorisé.
- 6.4.5 La zone d'échange pour le relais par équipe ou le sprint par équipe doit mesurer au moins 10 mètres de largeur et 15 mètres de longueur.
- 6.4.6 La zone d'échange doit être clairement délimitée par une ligne au début de la zone. Lorsque la première roue du ski du concurrent en action touche cette ligne d'échange, le coéquipier désigné a le droit de quitter la zone d'échange. Aucun contact physique n'est requis entre les concurrents.

6.5 Stations de rafraîchissements

- 6.5.1 Durant les épreuves de 8km ou moins, les services de rafraîchissements ne sont permis que dans la zone d'arrivée, derrière la ligne d'arrivée.
- 6.5.2 Pour des épreuves de plus de 8km mais moins de 30km, les services de rafraîchissements sont permis le long du parcours sans l'utilisation d'un véhicule motorisé. Pour des épreuves de plus de 30km, des motos, à la discrétion du jury, pourraient être utilisées.
- 6.5.3 Pour des épreuves en montée, le jury décide de l'emplacement des stations de rafraîchissements.

7. Classement de départ des épreuves

La LPC de sprint ou de distance la plus récente doit être utilisée par le CO pour le classement de départ des épreuves durant la période de l'événement. Le CO doit vérifier la validité des numéros de licences et l'affiliation à un club ou une équipe en utilisant la fonction de validation disponible sur Zone 4. L'abréviation des noms de club ou d'équipe devrait être utilisée en toutes circonstances. Veuillez noter que la validation des données est basée sur la dernière liste de points publiée, donc les licences invalides de skieurs devraient être contrevérifiées auprès de la liste de confirmation des licences de Nordiq Canada ou bien sur la liste des concurrents de la FIS en vérifiant les plus récentes listes de skieurs actifs

Lorsque des skieurs étrangers sont inscrits à des compétitions de ski à roulettes de niveau 2, ils seront classés par décision du jury, selon les points LPC des concurrents. Dans le rare cas où un skieur étranger n'aurait pas de classement LPC, le jury classera le skieur à sa discrétion.

Pour toutes les compétitions ouvertes de distances communes, les catégories junior et senior messieurs ainsi que les catégories junior et senior dames seront combinées aux fins du classement de départ et gérées comme une seule catégorie ouverte. Les résultats seront séparés en quatre (4) catégories distinctes pour la remise des prix. Les sous-classements devraient apparaître lors de la publication des résultats. Tous les athlètes doivent être identifiés par leur année de naissance et les athlètes juniors devraient désigner leur sous-catégorie (J M1, J W2, etc.) autant sur la liste de départ que sur la liste de résultats.

Lors des compétitions où figurent de grands champs et/ou les conditions du parcours peuvent avoir une incidence sur la performance, le jury peut, à sa discrétion, modifier l'ordre de départ des 30 premiers athlètes en octroyant au groupe des positions préférentielles de départ. Dans cette situation, le protocole de classement de la liste de départ devrait être suivi pour ce groupe. C'est-à-dire que lors d'une épreuve sprint, les skieurs qui ont les meilleurs points au sein du groupe prennent le départ en premier.

7.1 Épreuves de distance avec départ à intervalle

La LPC de distance sera utilisée pour le classement de départ de toutes les catégories. Au sein de chaque catégorie, les skieurs seront classés en fonction de la LPC de distance. Les groupes seront formés selon le nombre de skieurs au sein de la catégorie combinée. Les positions de départ seront attribuées aléatoirement au sein de chaque groupe. La décision du jury spécifiera l'ordre de départ pour chaque groupe. Les athlètes qui n'ont pas de classement sur la LPC seront placés dans un groupe différent et les positions de départ seront randomisées.

7.2 Épreuves avec départ de masse

Pour les catégories ouvertes messieurs et dames, le classement de départ et l'attribution des dossards se fera selon la LPC de distance. Le meilleur skieur de la LPC reçoit la première position sur la grille de départ. Ceux qui ne figurent pas sur la LPC, y compris ceux qui détiennent une LJMS, seront placés au sein d'un groupe qui sera classé derrière le dernier skieur inscrit sur la LPC. Le départ sera de type loppet avec des rangées assignées selon le nombre de concurrents et l'espace de la zone de départ.

7.3 Compétitions de sprint

Les compétitions de sprint seront constituées d'une ronde de qualification pour tous les skieurs de chaque catégorie. Les catégories messieurs seniors et juniors et les dames seniors et juniors seront combinées pour la ronde de qualification et prendront le départ selon le classement LPC sprint avec le meilleur prenant le départ en premier.

Pour les vagues quart de finales, les juniors auront l'option de participer à la catégorie senior ou junior. À moins que le secrétaire de compétition ne reçoive un avis de surclassement pour l'athlète lors de la réunion des capitaines avant la compétition, tous les athlètes juniors qualifiés seront inscrits dans la catégorie junior des vagues quart de finales. L'avis devrait être compris dans l'avis de compétition et lors des réunions des capitaines d'équipe si le CO choisit d'offrir des vagues ouvertes ou de modifier la taille des vagues selon le nombre de concurrents inscrits.

Un groupe distinct devrait être formé pour les détenteurs de licences qui ne figurent pas sur la LPC et les détenteurs d'une LJMS. La liste de départ sera déterminée par décision du jury.

En cas d'égalité pour les 16e et 30e places de la vague de qualification du sprint, le jury pourrait choisir de repousser l'exactitude de l'intervalle de temps au millième de seconde. Autrement, la 16e et la 30e place seront attribuées aux skieurs avec les meilleurs points de la LPC sprint. Si l'égalité n'est toujours pas départagée, les deux skieurs seront placés dans la même vague, la vague 2 de préférence.

Lors de la planification des vagues, les compétitions de la catégorie ouverte auront préséance sur les autres catégories pour permettre aux skieurs de la catégorie ouverte une période de 1,5 à 2 heures de repos entre la vague de qualification et le début des rondes éliminatoires.

Les rondes éliminatoires de sprint (catégorie ouverte) doivent se dérouler conformément au diagramme de sprint de la FIS prévu pour 30 athlètes et une finale B (qui se retrouve: <http://www.fis-ski.com/inside-fis/document-library/cross-country/index.html> avec un intervalle constant de temps entre chaque ronde.

L'avancement vers la prochaine ronde se fera selon le protocole d'avancement décrit au règlement RCI-RCC 325.4.2.5 (vagues non-chronométrées). Il est à noter que lors des épreuves sanctionnées par Nordiq Canada, la finale B précèdera la finale A.

8. Réunion des capitaines d'équipes

Si possible, une réunion des capitaines d'équipes devrait se tenir le soir avant le début de la compétition, conformément à la section 305 des Règlements de la compétition. À ce moment, le DT/AT et le jury seront présentés. Le DT/AT s'adressera aux capitaines et discutera des règlements et mettra l'accent sur les changements apportés aux règlements de l'événement ou pour la première compétition. La liste des concurrents du CO devrait comprendre les retraits des concurrents et l'épellation des noms, la sous-catégorie d'âge, les points canadiens, les licences Nordiq Canada, les affiliations à un club, une équipe ou l'équipe nationale de chaque concurrent devraient être confirmés lors de cette réunion. Il est important de noter que les athlètes juniors qui concourent dans la catégorie ouverte soient identifiés comme tel.

Des réunions supplémentaires pourraient être nécessaires le soir avant chaque compétition subséquente ou à un moment décidé par le jury

Les listes de départ doivent clairement énoncer à quel moment de la journée la compétition débutera et à quels intervalles chaque individu prendra le départ.

Quelques variantes à considérer par rapport à la formule de sprint de la FIS pourraient être le nombre d'athlètes accédant aux rondes, le nombre de skieur de chaque vague, la méthode pour avancer à la prochaine ronde et la sélection du parcours tel que décrit au règlement RCI 325.4.2.4. Le CO devrait obtenir l'approbation du DT et du DC pour toute variation. Sur place, le jury peut ajuster la formule pour refléter les conditions locales et pour s'assurer d'une épreuve juste et équitable.

Pour toutes les autres catégories d'âge, le classement de départ de la vague de qualification se fera selon le protocole de compétition de niveau de division tel que déterminé par le jury.

9. Prix

Des prix pour au moins les trois premiers de chaque catégorie devraient être présentés après chaque compétition.

10. Chronométrage et traitement des données

10.1 Normes de chronométrage / affichage des résultats

Zone 4 est le progiciel de gestion de compétition privilégié pour les inscriptions et l'affichage des résultats pour les compétitions de ski à roulettes de niveau 2.

10.1.1 Si un autre système de chronométrage est utilisé, veuillez vous référer à la section 10.4.1 ci-dessous pour faire le suivi des résultats.

10.2 Matériel de chronométrage

Pour les compétitions de ski à roulettes de niveau 2, les athlètes, les entraîneurs et les médias s’attendent à recevoir rapidement les résultats officiels précis conformément au protocole de Nordiq Canada décrit à la section 10.3. De plus, les temps de départ et d’arrivée doivent être électroniquement générés par un système de sauvegarde complètement indépendant.

Une caméra devrait être installée aux fins de vérification du rang d’arrivée.

Si possible, une installation de chronométrage fermée devrait se retrouver dans la zone de départ/arrivée.

Pour les épreuves avec départs à intervalles et les qualifications sprint, une porte de départ électronique devrait être utilisée pour le départ en combinaison avec une grande horloge de départ.

À l’arrivée, il est recommandé d’avoir un signal avec faisceau électronique pour enregistrer le temps de l’athlète lorsqu’il traverse la ligne d’arrivée. Dans certaines situations, un signal relié à un bouton-poussoir manuel pourrait être utilisé pour générer le signal de départ/arrivée.

Les temps générés par des caméras positionnées à la ligne d’arrivée ont été approuvés par la FIS en 2012.

Le CO est responsable de tous les coûts encourus.

L’affichage du chronomètre en tant qu’outil visuel pour dire aux athlètes quand prendre le départ est aussi recommandé par Nordiq Canada.

10.3 Résultats

L’affichage des résultats des compétitions devrait être conforme à la formule décrite à l’Annexe B. Les noms des membres du jury doivent apparaître sur les résultats officiels ainsi que les éléments suivants :

Distance, technique et catégorie, rang, dossard, nom, année de naissance, sous-catégorie (pour les résultats combinés), sous classement (pour les résultats combinés), numéro de licence Nordiq Canada (ou LJMS), club, équipe, temps total.

Le nombre de tours complétés devraient être mentionné dans l’espace prévu pour les commentaires entre l’entête et la grille des résultats.

Le nom des fichiers d’épreuves devrait inclure le nom de l’épreuve, la formule de l’épreuve/ les distances ouvertes et désigner si l’affichage dénote la liste de départ ou le résultat final (par exemple : Ski à roulettes de l’Est – Int. 10/15 km CI Résultats finaux), veuillez noter que le site fait déjà partie du descriptif du club sur Zone4 et n’a pas à se retrouver dans le nom du fichier.

L’affichage des listes de départ et de résultats par le CO doit comprendre les éléments suivants:

Sur place : une copie papier, affichée sur le tableau d’affichage tel que spécifié dans les règlements de Nordiq Canada. De plus, les copies finales devront être fournies aux équipes et à ceux qui en ont besoin.

Les résultats doivent être compatibles à être imprimés (pdf ou html) sur un système de résultats reconnu capable de se configurer avec la base de données de la LPC.

10.4 Pointage de la compétition

Les points canadiens seront calculés pour toutes les compétitions de ski à roulettes de niveau 2 et seront inscrites au système de classement de la LPC conformément aux règlements de la LPC. Les numéros de licence Nordiq Canada doivent apparaître sur les listes de résultats finaux en plus de la distance de l’épreuve. Le CO et le concurrent partagent la responsabilité de vérifier l’exactitude des renseignements.

Toutes les épreuves de même distance et parcours, pour chaque sexe, avec un temps de départ semblable durant la même journée, peuvent être notés comme faisant partie de la même épreuve. Si les catégories d’épreuves ne sont pas combinées et que les départs des distances communes sont à intervalle de 4 à 5 heures, le DT, en consultation avec le jury, a la responsabilité de noter au rapport du TD un changement de conditions qui pourrait avantager les concurrents selon leur temps de départ.

Lors d’une épreuve de poursuite en deux étapes, les points canadiens seront inscrits selon le temps du tour enregistré lors de la première étape et de la deuxième étape en plus du temps final du skieur enregistré lors de la journée où le départ de la poursuite a été donné à moins d’avis contraire publié sur l’avis de compétition

Seulement lors de situations pré-approuvées, les résultats non affichés sur Zone4 seront considérés pour le calcul de la LPC.

Si les résultats de la compétition ne sont pas affichés sur Zone4, le tableau de résultats présenté en exemple à l’Annexe A doit être rempli par le CO et retourné au directeur de la compétition de Nordiq Canada à ddyer@ccski.com dans un délai de 15 jours suivant la compétition pour qu’elle soit validée comme épreuve de la LPC.

11. Services médicaux

L’organisateur / le responsable des services médicaux et de secours doit confirmer avec le directeur de la compétition ou le délégué technique que les installations médicales et de secours sont en place avant le début de l’entraînement officiel ou de la compétition conformément au règlement RCI 221.6.

12. Sanctions de compétition

- 12.1 La sanction est le mécanisme par lequel Nordiq Canada s'acquitte des responsabilités de compétition suivantes. Nordiq Canada sanctionne les compétitions pour les raisons suivantes:
- 12.1.1 S'assurer qu'un standard de compétition est offert à l'égard de l'organisation de la compétition, des règlements et de la sécurité;
 - 12.1.2 S'assurer que les organisateurs de la compétition et les concurrents sont convenablement couverts par la police d'assurance responsabilité;
 - 12.1.3 S'assurer que les résultats de la compétition soient officiellement reconnus au sein des systèmes de haut niveau et de développement des athlètes de Nordiq Canada par l'intermédiaire de la Liste de points canadiens;
 - 12.1.4 S'assurer que la compétition soit officiellement intégrée au calendrier de Nordiq Canada et que cette information soit largement diffusée à travers la communauté nationale de ski de fond.
 - 12.1.5 L'inscription des compétitions est un processus qui veille à ce que les compétitions de tous les niveaux au sein de Nordiq Canada soient convenablement couvertes par l'assurance responsabilité de Nordiq Canada.

13. Sanction du ski à roulettes de niveau 2

Demande de sanction de Nordiq Canada pour une compétition de niveau 2. Chaque club qui désire organiser une compétition de ski à roulettes de niveau 2 doit compléter le formulaire présenté à l'Annexe A du document Demande de sanction de compétition d'un club de la politique 2.2.1 et le soumettre, accompagné des frais applicables (les frais de sanction et les frais de LIMS le cas échéant), au bureau de la division, dans un délai d'au moins 45 jours avant le début de la compétition.

- 13.1 Toutes les compétitions de ski à roulettes de niveau 2 seront sanctionnées à l'échelle nationale par Nordiq Canada. Les frais de sanction de Nordiq Canada sont de 50\$ par journée de compétition, payables par l'entremise de la division hôte conformément à la Police d'inscription et de sanction de Nordiq Canada (2.2.1).

14. Nominations des DT

Pour toutes les compétitions sanctionnées par Nordiq Canada, un DT formé par Nordiq Canada sera nommé (soit par Nordiq Canada ou par la division hôte, dépendamment du niveau de compétition). Le DT conseille le comité organisateur en ce qui a trait aux questions techniques

et s'assure que chaque compétition se déroule conformément aux règles et aux règlements de Nordiq Canada et/ou de la FIS en vigueur et tout autre manuel technique autorisé par le comité d'événements de Nordiq Canada.

Liste des pièces jointes

Annexe A Exemple de points pour le ski à roulettes

Annexe B Exemple de format des résultats officiels

Annexe A

Exemple de points pour le ski à roulettes

Nom de la compétition	Template - Canmore Rollerski Trials			
Endroit	Canmore, AB			
Date	mois/jour/année			
Catégorie	Ski à roulettes			
Sexe (H/F)	F			
Distance	10			
Time	Prénom	Nom	LicenceNordiq Canada	LicenceFIS
30:30.2			22610	
31:02.6			17570	

Annexe B

Résultats officiels – formule de compétition individuelle

Haywood NorAm Int Dist FT, Sovereign Lake										Date: December 13, 2015	
Host Club: Sovereign Lake Nordic Club					Official Results					Location: Sovereign Lake Nordic Centre	
Jury										Obs. Time: 0900	
Technical Delegate: Mike Norton					Air Temp: -4 C						
Chief of Competition: Sharon Clarke					Snow Temp:						
CCC Race Director: Dave Dyer					Wind Vel: 11.3 kph						
Assistant TD: Mark Duperreault					Weather: Light snow						
CODEX 3669					Wind Dir: S						
					Snow Cond: Fresh						
Open Women - 10 km. Free - (2 x 5.0 km)											
PL	Bib	Name	SubCategory	Rnk	YOB	CCCLic	Club	Time	Diff		
1	142	Dahlia Beatty	Senior Women	1/34	1994	22610	Whitehorse	0:30:30.2	+0.0		
2	133	Jaqueline Mourao	Senior Women	2/34	1975	17570	CBDN-Brésil	0:31:02.6	+32.4		
3	134	Andrea Dupont	Senior Women	3/34	1980	5573	RMR	0:31:32.9	+1:02.7		
4	140	Cendrine Browne	Senior Women	4/34	1993	24461	Fondeurs-Laurentides	0:31:33.3	+1:03.1		
5	136	Olivia BOUFFARD-NESBITT	Senior Women	5/34	1992	19676	Fondeurs-Laurentides	0:31:33.4	+1:03.2		
6	135	Erika Flowers	Senior Women	6/34	1989	18861	SMS T2	0:31:35.4	+1:05.2		
7	124	Frederique VEZINA	Senior Women	7/34	1994	19234	M.S.A.	0:31:50.0	+1:19.8		
8	122	Alannah Maclean	Senior Women	8/34	1993	19646	Walden Nordic	0:31:55.8	+1:25.6		
9	138	Maya Macisaac-Jones	Senior Women	9/34	1995	20511	RMR	0:32:06.8	+1:36.6		
10	103	Erin Yungblut	Senior Women	10/34	1993	21597	RMR	0:32:31.7	+2:01.5		
10	125	Jennifer Jackson	Senior Women	10/34	1995	21582	Team Hardwood	0:32:31.7	+2:01.5		
12	137	Katherine Stewart-Jones	Senior Women	12/34	1995	23772	Nakkertok Nordique	0:32:41.4	+2:11.2		
13	127	Marie Corriveau	Junior Women	1/15	1997	25806	M.S.A.	0:32:43.7	+2:13.5		
14	141	Annika Hicks	Senior Women	13/34	1991	18875	Canmore	0:33:04.9	+2:34.7		
15	131	Sophie Carrier-Laforce	Senior Women	14/34	1995	24472	Skinouk	0:33:19.2	+2:49.0		
16	111	Emily Hannah	Senior Women	15/34	1994	26309	Dartmouth Ski Team	0:33:22.2	+2:52.0		
17	130	Sadie White	Junior Women	2/15	1996	23767	Big Thunder	0:33:22.4	+2:52.2		
18	123	Eliza-Jane Kitchen	Junior Women	3/15	1997	25739	Telemark	0:33:42.8	+3:12.6		
19	129	Brandy Stewart	Senior Women	16/34	1977	13899	Independent	0:33:45.3	+3:15.1		
20	145	Annah Hanthorn	Senior Women	17/34	1995	14632	Whitehorse	0:33:49.0	+3:18.8		
21	98	Amalia Siegel	Senior Women	18/34	1994		Dartmouth Ski Team	0:33:49.7	+3:19.5		
22	132	Ember Large	Senior Women	19/34	1995	23731	RMR	0:33:51.1	+3:20.9		
23	121	Mathilde-Amivi PETITJEAN	Senior Women	20/34	1994	26948	SCN Pays Rochois	0:33:54.2	+3:24.0		
24	118	Alexandra Stukator	Junior Women	4/15	1997	30265	Highland Trailblazer	0:33:59.3	+3:29.1		

Results By: ZONE4 Haywood NorAm Int Dist FT, Sovereign Lake 31/05/2016 Printed at: 5:03:43 PM Pg: 1